

Les entreprises en France

Insee Références
Édition 2021



En France, le secteur de l'hébergement-restauration a été particulièrement affecté par les mesures de restrictions sanitaires adoptées pour endiguer l'épidémie de Covid-19 : l'activité du secteur a chuté de 37 % en 2020. Les cafés, bars et restaurants ont ainsi dû fermer leurs portes du 15 mars au 2 juin 2020, et de la fin octobre 2020 au printemps 2021. Le secteur de l'hébergement a de son côté subi de plein fouet l'impact des deux confinements. De surcroît, les entreprises ont dû s'adapter à de nouveaux protocoles sanitaires, aux fermetures en soirée, et faire face à la baisse de la clientèle étrangère. Dans le même temps, l'autorisation des activités de livraison et de vente à emporter a été insuffisante pour stopper la chute de l'activité.

Le secteur de l'hébergement-restauration est celui qui a eu le plus recours aux dispositifs de soutien public : alors qu'il rassemble un peu plus de 5 % de l'emploi salarié privé, il représente 26 % des heures d'activité partielle depuis mars 2020, 37 % des montants cumulés de versements au titre du fonds de solidarité, 8 % des montants de prêts garantis par l'État (PGE) et 7 % des cotisations sociales reportées restant à recouvrer à mi-mai 2021.

 À retrouver p. 47

Définition

Les **mesures de soutien public** considérées dans ce dossier sont l'activité partielle, le fonds de solidarité et les reports de charges fiscales et sociales. Les prêts garantis par l'État (PGE) ne sont pas pris en compte.

Un **choc de trésorerie** est le flux de liquidités généré par l'exploitation, après prise en compte des investissements nécessaires au maintien ou au développement de l'outil de production, auquel on retranche encore le versement des dividendes et le paiement des charges d'intérêts.

Les **besoins de financement opérationnels** sont les liquidités nécessaires à l'entreprise pour absorber une baisse de trésorerie opérationnelle pour aborder la phase de reprise de l'activité.



Un secteur très sensible aux mesures de restrictions sanitaires

Sur la période de crise sanitaire allant de mars à décembre 2020, **l'hébergement-restauration est le secteur le plus touché en France, avec une chute d'activité estimée de - 50 %**. Fermées du 15 mai au 2 juin, à l'exception de la vente à emporter, les entreprises de la restauration n'ont pu continuer à fonctionner jusqu'au deuxième confinement, à l'automne 2020, qu'au prix d'un protocole sanitaire renforcé, limitant les capacités d'accueil et les horaires d'ouverture. Elles sont ensuite demeurées fermées à partir du 30 octobre. Le secteur de l'hébergement n'a pas connu de fermeture administrative lors du deuxième confinement, mais les besoins d'hébergement ont été largement réduits. Ainsi, l'activité du secteur est particulièrement sensible à l'évolution des mesures de restrictions sanitaires.

De mars à mai 2020, les pertes d'activité par rapport à une situation sans crise sanitaire s'élèvent ainsi à 71 % pour l'ensemble de l'hébergement-restauration. La réouverture tardive des restaurants après le premier confinement (début juin), limitée aux terrasses dans les zones les plus touchées par l'épidémie, et les restrictions de déplacement entre le 11 et le 28 mai ont retardé le rebond de l'activité au début de l'été avec une perte d'activité de 46 % en juin (contre - 10 % pour l'ensemble de l'économie). **Lors du deuxième confinement, l'hébergement-restauration a une nouvelle fois fait partie des secteurs les plus affectés, avec une perte d'activité de 63 % en novembre-décembre.**

 Voir figure 1 p. 48



Les mesures de soutien ont réduit la forte dispersion des chocs de trésorerie

Les chocs de trésorerie sont répartis de manière très déséquilibrée dans l'hébergement-restauration fin 2020, ce qui reflète l'intensité de la baisse d'activité. **La part des entreprises dont la dette nette augmente avant soutien, c'est-à-dire avec un choc négatif de trésorerie, est ainsi nettement plus importante dans le secteur de l'hébergement-restauration (87 % des entreprises et 91 % des salariés) que pour l'ensemble des secteurs d'activité (41 % des entreprises et 56 % des salariés).** En comparaison, en 2018, moins d'une entreprise sur deux du secteur de l'hébergement-restauration faisait face à une variation de trésorerie négative. En outre, les variations sont plus intenses en 2020 : elles sont supérieures à un mois de chiffre d'affaires pour 82 % des entreprises du secteur, contre 18 % en 2018.

Après mesures de soutien, les très petites entreprises (TPE) du secteur sont relativement moins affectées par la crise : 73 % d'entre elles subissent un choc négatif de trésorerie, contre 86 % pour les PME et 84 % pour les entreprises de taille intermédiaire ou les grandes entreprises (ETI-GE). Cela s'explique notamment par les mesures de soutien (activité partielle, fonds de solidarité et reports/exonérations de cotisations sociales et d'impôt sur les sociétés) qui bénéficient davantage aux TPE.

À la suite des mesures d'aide, la proportion de chocs négatifs de trésorerie diminue ainsi de 16 points pour les TPE (89 % contre 73 %), de 7 points pour les PME (93 % contre 86 %) et 6 points pour les ETI (90 % contre 84 %).



Les aides aux entreprises atténuent sensiblement les besoins de financement opérationnels

Fin 2020, le besoin opérationnel médian des entreprises de l'hébergement-restauration équivaut à 23 jours de chiffre d'affaires (CA). Il aurait été égal à plus du double sans les mesures de soutien (58 jours). Après soutien, le besoin est plus fort dans le secteur de l'hébergement, avec une valeur médiane de 69 jours de CA, contre 13 jours dans la restauration.

Ce besoin médian diffère fortement selon la taille des entreprises : les PME affichent ainsi un besoin opérationnel médian de plus

d'un mois de CA (36 jours, après soutien) à fin 2020, alors qu'il n'est que de 2 semaines pour les TPE et les ETI-GE (15 et 13 jours respectivement). La dispersion est beaucoup moins forte au sein de la population des TPE qu'elle ne l'est au sein des grandes entreprises ou des PME. L'action des mesures de soutien contribue à ce résultat : le besoin médian a été divisé par 3 à fin 2020 grâce au recours aux mesures de soutien pour cette catégorie d'entreprises.



Un secteur très fortement affecté par les restrictions sanitaires mais prompt à se redresser

De la même manière qu'elle s'est dégradée particulièrement rapidement, la situation du secteur de l'hébergement-restauration s'est également redressée rapidement dès l'allègement des restrictions. Le besoin opérationnel médian des entreprises croît fortement de mars à mai avant d'entamer une légère décline à la faveur du relâchement des restrictions sanitaires du 1^{er} confinement et du démarrage de la saison estivale. **À partir d'octobre, à mesure que de nouvelles restrictions sont mises en place, le besoin de financement opérationnel médian des entreprises recommence à nouveau à croître** dans les deux secteurs, quoique dans une moindre mesure dans la restauration. Cette dynamique est en partie liée à celle du crédit inter-entreprises, notamment du fait des règlements des dettes fournisseurs pendant les périodes marquées par l'absence de recettes. Puis la dynamique s'inverse rapidement au moment de la réouverture estivale sous l'effet conjoint de la reprise de l'activité et des paiements différés aux fournisseurs, avec des flux de trésorerie mensuels à nouveau positifs.

Les entreprises du secteur ont de plus bénéficié des prêts garantis par l'État (PGE) pour faire face à leurs problèmes de trésorerie. Les PGE ne sont toutefois pas pris en compte dans ce dossier.

À l'issue de l'année 2020, il apparaît que bon nombre d'entreprises du secteur de l'hébergement-restauration étaient probablement en capacité d'améliorer sensiblement et rapidement leur situation financière suite à la réouverture au public des cafés-restaurants, et ce malgré une exposition à la crise particulièrement prononcée. La reprise d'activité a cependant été limitée par les couvre-feux à l'hiver puis le reconfinement de 2021, prolongeant les difficultés du secteur.

Les mesures de soutien ont joué un rôle notable, permettant de contenir les besoins de financement opérationnels : au plus fort du premier confinement, elles permettent de réduire de 20 % à 50 % le besoin opérationnel médian. Lors du deuxième confinement, les mesures de soutien réduisent encore davantage le besoin opérationnel médian, de 30 % à 70%, ce qui traduit notamment la montée en puissance du fonds de solidarité.